

**AVIS**  
**D'APPEL D'OFFRES GT2014-07**

**TRAVAUX DE PAVAGE 2014**



Notre - Dame -  
de-l'Île-Perrot

La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot demande des soumissions pour des travaux de pavage à différents endroits dans la ville.

**DOCUMENTS**

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer, à compter du **23 mai 2014**, les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866-669-7326 ou au 514-856-6600 ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). L'obtention des documents est assujettie à la tarification de cet organisme.

**GARANTIE DE SOUMISSION ET DE CONTRAT**

Les entrepreneurs généraux devront inclure dans leur soumission :

- Un chèque visé, tiré sur une banque canadienne à charte, d'une banque d'épargne, d'une caisse populaire faisant affaire au Québec et payable au nom de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ou un cautionnement de soumission émis par une compagnie d'assurance au montant de 10 % du total de la soumission. La garantie de soumission doit être valide pour 60 jours.
- Une lettre d'intention émise par une compagnie d'assurance confirmant que si le contrat est accordé et accepté, elle émettra en faveur de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, un cautionnement d'exécution du contrat et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun pour 50 % du contrat d'entreprise. La caution devra renoncer au bénéfice de discussion.

**CONDITIONS**

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations qui détiennent une licence en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et qui auront obtenu les documents d'appel d'offres directement du SÉAO sont admises à soumissionner.

La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

L'entrepreneur devra obligatoirement compléter et signer la déclaration du soumissionnaire contenue aux documents d'appel d'offres, à défaut de quoi sa soumission sera rejetée. Les soumissions seront remises en 1 original et 1 copie dans une enveloppe scellée portant mention: **APPEL D'OFFRES GT2014-07, TRAVAUX DE PAVAGE 2014**, au bureau de l'Hôtel de Ville, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Qc, J7V 8P4, avant **14h30, le lundi 9 juin 2014** et seront ouvertes publiquement le même jour, immédiatement.

Le présent appel d'offres est régi par les accords ACCQO, AQNB et ACI, conformément aux règles édictées en matière d'appel d'offres.

### **ADJUDICATION**

La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais ni aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Pour toute information complémentaire concernant ce projet, veuillez communiquer par écrit avec la Directrice des Services techniques à l'adresse électronique suivante : [iroy@ndip.org](mailto:iroy@ndip.org).

DONNÉ à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le 22 mai 2014.

M<sup>e</sup> Jeanne Briand  
Greffière

/vc